Envoyé en préfecture le 11/10/2026
Reçu en préfecture le 11/10/2026
Publié le
ID : 041-214100612-20261011-2026_57-AR

COMMUNE : CORMERAY

Membre de (1) : AGGLOPOLYS

de 1 000 habitants et plus

ANNEXE 1 AU PROCÈS-VERBAL
MODÈLE A ou B

ÉLECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX (2) ET DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

FEUILLE DE PROCLAMATION n° 01/01

annexée au procès-verbal du recensement général des votes (3)

Nom des listes de candidats au conseil municipal	Nom et prénoms des conseillers municipaux élus	Nom et prénoms des conseillers communautaires élus (4)
Liste conduite par Eric MARTINET	Eric MARTINET	Eric MARTINET
Liste conduite par	TROISPOUX Evelyne	
Liste conduite par	PASQUET Joël	
Liste conduite par	BLANCHET Marie-Line	
Liste conduite par	BREMONT Ivan	
Liste conduite par	PASQUET Pascale	
Liste conduite par	MAUSSION Anthony	
Liste conduite par	RABIER Laura	
Liste conduite par	BLANCHARD Nicolas	
Liste conduite par	LEHOUX Patricia	
Liste conduite par	GOUJAT Dominique	
Liste conduite par	RIVA-REVELUT Jennifer	
Liste conduite par	BESSONNIER Stéphane	
Liste conduite par	WARTELET Gaëlle	
Liste conduite par	GIRAULT Samuel	
Liste conduite par	BREMONT Sandrine	
Liste conduite par	BRIOT Bertrand	
Liste conduite par	GERMAIN Eurydice	
Liste conduite par	BAYLE Jonathan	
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		

Fait à CORMERAY, le 11 octobre 2026

Le président, *Les représentants des listes de candidats,* *Les membres du bureau,*

(1) Indiquer le nom de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. Pour les communes membres de la Métropole de Lyon, indiquer « Métropole de Lyon ».
(2) A Paris, des conseillers de Paris
(3) Dans les communes de 30 000 habitants et plus, utiliser plusieurs feuilles de proclamation. Les listes sont énumérées dans l'ordre décroissant du nombre de suffrages qu'elles ont obtenus. Les élus municipaux sont énumérés dans l'ordre où ils figurent sur chaque liste des candidats au conseil municipal. Les élus communautaires sont énumérés sur la même ligne que leur élection en tant que conseiller municipaux.
(4) Pour les communes membres de la Métropole de Lyon, cette colonne n'a pas à être renseignée.